



FONDATION KRAIZBERG

2012 Rapport des activités

FONDATION KRAIZBERG

route de Zoufftgen L-3598 Dudelange
B.P. 65 L-3401 Dudelange

tél. (+352) 52 43 52-1
fax (+352) 51 77 21

www.kraizberg.lu



Les conseillers honoraires de la Fondation Kräizbiereg

Présidents d'honneur

SAR, le Grand-Duc Héréditaire
Joan Duchesse De Mouchy

Conseillers honoraires

Monsieur François Biltgen
Monsieur André Claude
Monsieur Guy De Muysen
Madame Jutta Duerholt
Monsieur Fernand Entringer
Monsieur Henri Folmer
Monsieur Gust Graas
Monsieur Jacques Hansen
Monseigneur Jean Hengen †
Monsieur Ben Homan
Monsieur Jean-Claude Juncker
Monsieur Pierre-Marc Knaff
Monsieur Emile Krieps †
Monsieur Roger Linster †
Monsieur Gérard Matheis
Madame Marie-Paule Molitor-Peffer †
Monsieur Didier Morn
Monsieur Fernand Ney †
Madame Gritty Pütz
Monsieur Gaston Reinesch
Monsieur Arthur Schmitz
Madame Michèle Silbereisen-Schmitz
Monsieur Armand Wagner †

Vice-présidents honoraires

Monsieur Benny Berg
Monsieur Henri Metz

Monsieur Fernand Boden
Monsieur François Colling
Monsieur Mars Di Bartolomeo
Monsieur Jean Dupong †
Madame Colette Flesch
Monsieur Gaston Giberyen
Monsieur Jean Hamilius
Madame Charlotte Claude-Hartmann
Monsieur Pierre Hoffmann
Madame Marie-Josée Jacobs
Monsieur Nicolas Kapucinsky †
Monsieur François Krecke
Monsieur Johnny Lahure †
Monsieur André Manderscheid
Monsieur Jos Matheis
Monsieur Arthur Morn
Monsieur Emile Müller †
Monsieur Jules Pauly †
Monsieur Jean Regenwetter
Monsieur Jacques Santer
Monsieur Nicolas Strotz
Madame Liliane Thorn-Petit †
Monsieur Michel Wurth

Extrait des statuts

Chapitre Ier. - Dénomination

Art. 1er. L'établissement d'utilité publique prend la dénomination de FONDATION KRÄIZBIERG.

Chapitre II. – Objet, Durée et Siège

Art. 2. La Fondation a pour objet l'amélioration de la condition morale, sociale et matérielle des personnes physiquement handicapées, ceci notamment sur le plan de la prévention, de la médecine, de l'éducation, de la scolarisation, de la rééducation, de la formation et de l'adaptation au travail, de l'insertion sociale.

La Fondation a en outre pour but de promouvoir un climat propice à la réforme des lois pour inadaptés et à la création d'établissements et de services adaptés aux besoins spécifiques des personnes atteintes d'affections invalidantes. Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

Elle peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Une personne
en situation de handicap
doit pouvoir être pleinement
intégrée dans la vie quotidienne et participer au fonctionnement de
notre société au même titre que les personnes plus valides.

Il faut aider ces personnes à atteindre une certaine autonomie.

La Fondation Kräizbiërg fournit à la
personne en situation de handicap
les moyens de cette ambition.



Historique

Le 18 novembre 1977 eut lieu l'assemblée constituante de la Ligue pour l'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC). En date du 21 juin 1982, la Ligue a changé son statut juridique et est devenue une Fondation, reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 21 juillet 1982. Par arrêté grand-ducal du 13 décembre 1985, la Fondation Kräizbiërg a été désignée comme organisme pouvant recevoir des dons en espèces fiscalement favorisés. Une refonte des statuts a été effectuée le 8 mars 1996 par devant le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie. La refonte des statuts a été publiée au Mémorial C – numéro 636 du 7 décembre 1996. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G34.

I Le conseil d'administration et la direction de la Fondation Kräizbiërg

Les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées et ne bénéficient d'aucun autre avantage, de quelle nature que ce soit.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante :

Président du conseil d'administration :

Monsieur Henri Grethen

Vice-présidents : Monsieur Norbert Hauptert,

Madame Aline Pütz

Administrateurs :

Monsieur Alex Bodry, Madame Claudia Dall'Agnol, Monsieur Marc Glodt, Monsieur Marc Jaeger, Madame le Dr Martine Mergen, Monsieur Aloyse Paulus, Monsieur le Dr Fernand Pauly, Monsieur Jos Schaack, Monsieur Romain Schmit, Monsieur le Dr Marco Schroell, Monsieur Michel Wolter

Aucun salarié de la Fondation n'est membre du conseil d'administration.

Le comité d'audit financier

Le comité d'audit financier se compose de :

- Monsieur Jos Schaack, Président
- MM. Henri Grethen, Norbert Hauptert, membres
- John Schummer, directeur, Monique Bour, directrice adjointe, Claude Geimer, directeur adjoint
- Monsieur Tahar Boulehaïs, directeur adjoint

Il examine les projets de budgets et les comptes annuels de la Fondation et de la Société Coopérative et rend compte de ses travaux au conseil d'administration.

Réviseur des comptes

Les comptes annuels de 2012 ont été révisés par HRT Révision S.A..

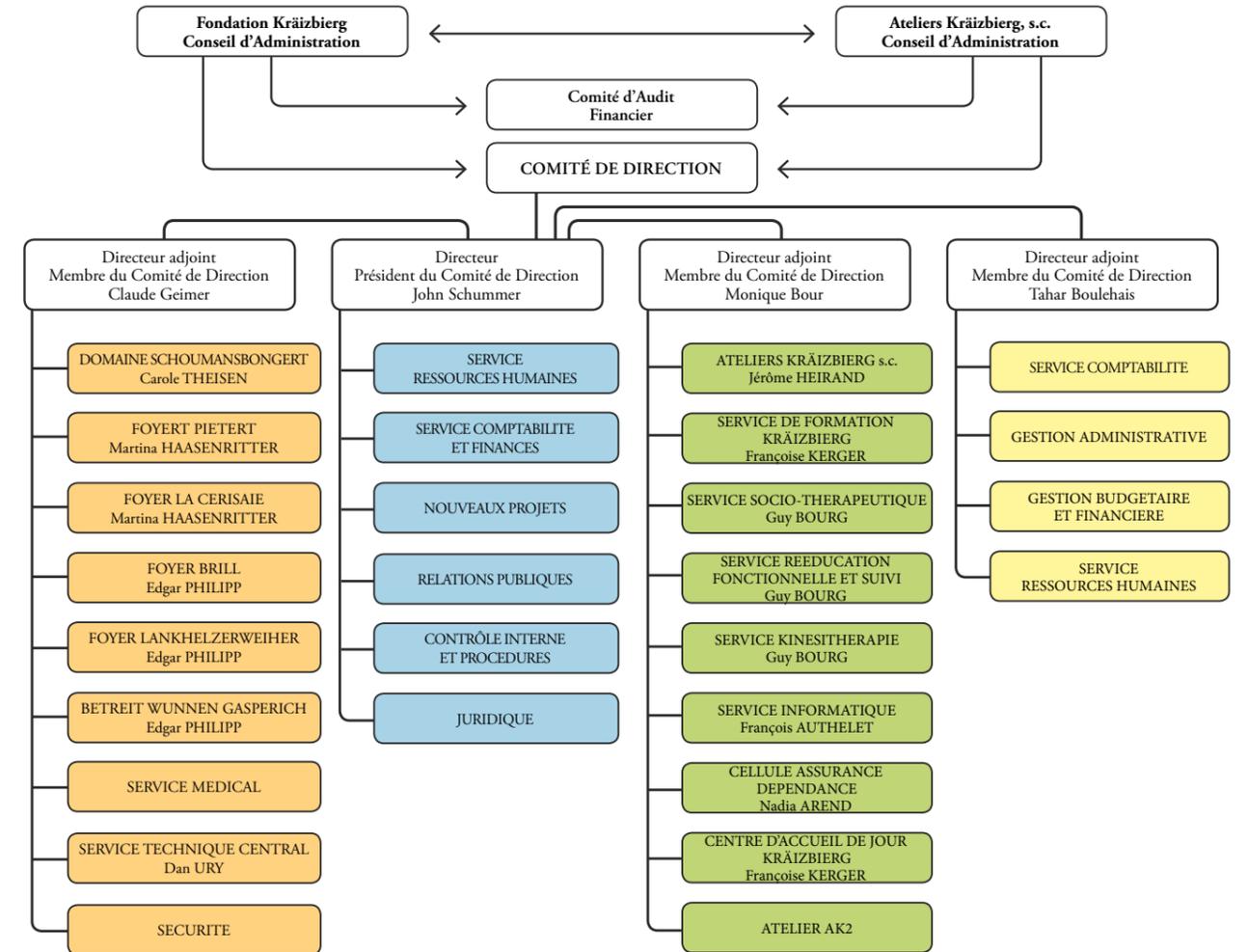
Les plates-formes départementales

L'objectif des plates-formes départementales est d'initier et de favoriser un processus permanent de réflexion et de suivi permettant de développer et d'adapter les structures et services existants aux besoins des usagers et à l'environnement législatif et réglementaire.



IX. Les services et structures de la Fondation Kränzberg

Organigramme fonctionnel depuis le 15 juillet 2012



En fonction des formations et expériences professionnelles des membres de la direction, l'agencement suivant des services est proposé pour offrir à chaque responsable un interlocuteur privilégié au comité de direction :

John SCHUMMER, Directeur et président du comité de direction

- Service Ressources Humaines, Service Comptabilité et Finances, Nouveaux Projets, Relations Publiques, Contrôle Interne et Procédures, Juridique

Monique BOUR, Directrice adjointe chargée de l'inclusion sociale et professionnelle

- Ateliers Kränzberg s.c., Service de formation Kränzberg, Service socio-thérapeutique, Service

de rééducation fonctionnelle et suivi, Service kinésithérapie, Service Informatique, Cellule Assurance Dépendance, Centre d'Accueil de Jour, Atelier AK2

Claude GEIMER, Directeur adjoint chargé des structures d'hébergement

- Foyer Brill, Foyer Lankhelzerweiher, Foyer La Cerisaie, Foyer Pietert, Domaine Schoumansbongert, Service Betreit Wunnen Gasperich, Service technique central, Sécurité

